



GIFEX

groupement des fabricants installateurs
de systèmes d'extinction automatiques fixes ☎ 01.47.17.63.03

GIFEX – Syndicat affilié à la FFMI

Immeuble Maison de la Mécanique

39-41 Rue Louis Blanc - 92400 COURBEVOIE

✉ CS 30080 - 92038 LA DEFENSE CEDEX

📧 contact@ffmi.asso.fr 🌐 www.ffmi.asso.fr

Rupture d'alimentation électrique intempestive et impact sur les moyens de secours

En prévision des possibles tensions sur le réseau électrique à venir en France, vous avez certainement dû être contacté par les services de l'état et notamment la DREAL. Le risque de coupures d'alimentation électrique intempestives cet hiver (chute de tension ou coupure imprévue et subie) doit être anticipé afin de prévenir toute situation remettant en cause le niveau de sécurité de vos installations.

Dans le cas particulier des exploitants de sites SEVESO, ceci impose d'engager une réflexion et des actions de préparation portant sur l'ensemble des modes de fonctionnement dégradés prévisibles (cf. article 7.5 de l'arrêté du 26 mai 2014).

Les acteurs du GIFEX, souhaitent relayer cette information à l'ensemble de leurs clients exploitants d'installation d'extinction automatique (gaz, mousse, brouillard d'eau, eau et poudre) afin de les sensibiliser sur les conséquences éventuelles de ces coupures.

Pour rappel, les batteries équipant vos ECS et DECT ont une autonomie de 12 heures en cas de coupure d'alimentation dans le cas d'un fonctionnement normal. Au-delà de ce délai, le système risque de s'éteindre et donc de ne plus être opérationnel.

Nous tenons à vous informer que des coupures ou des chutes d'alimentation anormalement répétées constituent un fonctionnement non prévu dans la conception des produits. Elles altèrent le bon fonctionnement des batteries, notamment en réduisant leur durée de vie, d'une part, l'intégrité du Système d'extinction peut être impactée, d'autre part. Nous ne pouvons que vous recommander d'être extrêmement vigilant en vérifiant qu'aucun défaut ne persiste sur le système d'extinction incendie (notamment ECS et DECT), à l'issue de chaque chute de tension ou de coupure de l'alimentation principale.

Dans le cas extrême d'un arrêt complet du système d'extinction, vous devez mettre en place des mesures compensatoires et ce, le temps que les batteries puissent se recharger complètement (24 heures d'alimentation sans interruption), et que le système soit remis en service (état de veille).

Enfin, nous vous rappelons que votre contrat de maintenance prévoit deux visites de maintenance préventives par an des alimentations électriques de sécurité. Si vous souhaitez mettre en place des visites spécifiques complémentaires, les adhérents du GIFEX se tiennent bien naturellement à votre disposition pour vous accompagner.

À propos du GIFEX :

Le syndicat professionnel GIFEX, membre de la FFMI, regroupe les fabricants, installateurs, mainteneurs, recycleur de Systèmes d'extinction fixe incendie.